



PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

Plan de développement du transport collectif

(Révisé 2018)

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

**Guichet unique de transports adapté et collectif de la
Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC.VG)**

3 mai 2018

Adopté le 16 mai 2018
Conseil d'administration

Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau



Sommaire

Fiche descriptive.....	3
1. Contexte.....	8
2. Services de transports existants sur le territoire	10
3. Revenus et dépenses	14
3. Générateurs de déplacement.....	15
4. Conclusion	16

Annexe I Grilles tarifaires

RECHERCHE ET RÉDACTION

Linda Lapointe, directrice générale, GUTAC de la Vallée-de-la-Gatineau
Geneviève Lalande, directrice générale, CTAC de Papineau

COLLABORATION

Véronique Denis, directrice générale adjointe, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Fiche descriptive

Plan de développement du transport collectif (révisé 2018) présenté selon les Modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif.

Présentation générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Située au cœur de l'Outaouais, la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-la-Gatineau a été constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1982.

Elle regroupe deux municipalités régies par la Loi sur les cités et villes et 15 municipalités régies par le Code municipal, en plus de 5 territoires non organisés regroupés sous son administration, pour une superficie totale de 13 424 kilomètres carrés, soit l'équivalent du tiers de la Suisse, ce qui en fait une des grandes MRC du Québec.

Le territoire compte aussi deux communautés algonquines, Kitigan Zibi Anishinabeg, au sud de Maniwaki, et Lac Barrière, au cœur de la réserve faunique La Vérendrye. Les principaux accès à la région sont la route 105, à partir de la ville de Gatineau, et la route 117, qui relie la région de Montréal à l'Abitibi, traversant la portion la plus nordique de la vallée de la Gatineau.

La région est délimitée au sud par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la municipalité de La Pêche, à l'ouest par les ZEC Pontiac et Bras-Coupé-Désert, au nord par la Réserve faunique La Vérendrye et à l'est par la MRC Antoine-Labelle.

Le développement de la région de la Vallée-de-la-Gatineau a débuté vers la fin de la première moitié du XIX^e siècle grâce à l'industrie forestière et aux premiers pas de l'agriculture.

Aujourd'hui, la forêt et l'agriculture occupent toujours une place significative, mais la région peut également compter sur une présence importante de la villégiature et des pourvoiries.

La population atteignait près de 20,000 habitants lors du dernier recensement.

Le transport collectif et adapté dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Conformément aux articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence, le 22 mars 2011, à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, et ce, pour une la gestion du transport collectif de personnes incluant le transport adapté, par le biais du règlement numéro 2010-211.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la MRC a conclu une entente de services avec le Guichet Unique des transports adapté et collectif de La-Vallée-de-la-Gatineau, afin que celui-ci offre, maintienne et développe le service de transport adapté et collectif sur son territoire. Grâce à cette entente, ladite corporation bénéficie de subventions provenant du MTMDET, notamment, par l'entremise du Programme d'aide au développement du transport collectif en milieu rural et le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées.

Le Guichet unique des Transports Adapté et Collectif

Le Guichet unique en transport adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) est un organisme à but non lucratif fondé en 2012 et mandaté par la MRC pour organiser les transports terrestres de personnes sur l'ensemble du territoire.

L'organisme mandataire a pour mission d'offrir, de maintenir, d'organiser, de gérer et de développer, au bénéfice de la collectivité, un service de transport collectif de personnes, incluant le transport adapté, desservant le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau. Cet organisme consiste en un guichet unique qui vise à apparier la demande et l'offre de transports adapté et collectif sur le territoire couvert.

Plus particulièrement, les buts poursuivis par l'organisme sont les suivants :

- Permettre d'intégrer, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des personnes en facilitant l'accès aux services sociaux, communautaires, d'éducation, de santé et de loisirs;
- Permettre d'intégrer, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des personnes handicapées ou en perte d'autonomie, des personnes âgées, des familles à faible revenu, des jeunes et de toute autre personne nécessitant un transport;
- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi;
- Permettre le maintien des personnes dans leur milieu de vie;
- Briser l'isolement des communautés;
- Développer les services de transport collectif et les promouvoir;
- Contribuer au développement durable du territoire en proposant une alternative aux déplacements individuels;
- Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres.

L'objectif du guichet unique en transports collectifs de personnes est de proposer à la population de la Vallée-de-la-Gatineau une seule interface pour bénéficier de l'ensemble des services offerts en matière de transport adapté pour les personnes handicapées, et de transport collectif en milieu rural pour toute la population. Ainsi, il y a matière à nouer des partenariats plus ou moins serrés avec des organismes tiers partageant en tout ou partie la mission du GUTACVG pour desservir au mieux la population de la Vallée-de-la-Gatineau.

Convention d'aide financière intervenue entre le MTQ et la CRÉO concernant les modalités de réalisation du plan d'action régional intégré du transport collectif sur le territoire de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

Le Ministère des transports du Québec et la CRÉO ont signé, en février 2015, la dernière convention d'aide financière couvrant l'année 2014 (1^{er} janvier au 31 décembre 2014). Étant donné les sommes disponibles dans cette entente, les travaux de la CRÉO se sont poursuivis jusqu'au 31 mars 2015.

L'objectif de cette entente était de prévoir les modalités de réalisation du plan d'action régional intégré du transport collectif sur le territoire de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

En janvier 2016, une somme résiduelle de l'entente a été versée aux quatre MRC de l'Outaouais. La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a remis au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau la partie qui lui a été versée.

Entente avec l'Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau

En avril 2013, une première entente de gestion administrative intervient entre L'Équipe des Bénévoles de la Haute-Gatineau (EBHG) et le GUTACVG.

Le protocole d'entente a pour objet de fixer les modalités de mutualisation de ressources et de coopération organique et financière entre l'EBHG et le GUTACVG concernant le transport collectif de personnes par accompagnement bénévole relatif aux déplacements de la clientèle cible de l'EBHG : les personnes âgées de 55 ans et plus requérant un transport par accompagnement bénévole pour raisons médicales ainsi que les personnes démunies requérant un transport par accompagnement bénévole pour raisons médicales.

L'EBHG est un organisme à but non lucratif, fondé en 1983 qui offre des services de transport d'accompagnement bénévole pour des motifs de santé. Depuis 35 ans, L'EBHG a comme mission d'offrir un service de transports-accompagnement à l'intérieur des limites de la partie Nord du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau, afin de permettre aux personnes âgées et personnes démunies n'ayant aucun moyen de déplacement de se rendre à leurs rendez-vous médicaux, soit cliniques ou hôpitaux. Certains services médicaux étant disponibles seulement dans les grands centres, les transports permettent à ces personnes de voir à leur santé et surtout continuer de vivre.

Les cliniques, CLSC, hôpitaux et foyers pour personnes âgées reconnaissent les bienfaits de l'organisme.

L'ÉBHG reçoit son financement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais.

Entente avec le Regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines

En mars 2015, une entente de gestion administrative intervient entre le Regroupement des clubs d'âge d'or de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines (RCAOVGC) et le GUTACVG.

Le présent protocole d'entente a pour objet de fixer les modalités de mutualisation de ressources et de coopération organique et financière entre le RCAOVGC et le GUTACVG concernant le transport collectif de personnes par accompagnement bénévole relatif aux déplacements de la clientèle cible du RCAOVGC : les personnes âgées de 50 ans et plus requérant un transport par accompagnement bénévole pour raisons médicales ainsi que les personnes démunies requérant un transport par accompagnement bénévole pour raisons médicales.

Le RCAOVGC est un organisme à but non lucratif, fondé en 1980 qui agit en toute conformité selon sa charte et poursuit sa mission dans l'intérêt de la santé de la communauté locale. Depuis 38 ans, l'organisme offre un service de transports-accompagnement à l'intérieur des limites de la partie Sud du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau, afin de permettre aux personnes âgées et personnes démunies n'ayant aucun moyen de déplacement de se rendre à leurs rendez-vous médicaux soit cliniques ou hôpitaux. Certains services médicaux étant disponibles seulement dans les grands centres, les transports permettent à ces personnes de voir à leur santé et surtout continuer de vivre. Les cliniques, CLSC, hôpitaux et foyers pour personnes âgées reconnaissent les bienfaits de l'organisme.

Le RCAOVGC reçoit son financement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais.

1. Contexte

Le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC.VG) et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau travaillent en étroite collaboration afin de consolider les services de transport mis en place dû à la croissance de la demande en transport depuis les dernières années. Le GUTAC.VG doit trouver des solutions innovatrices à la demande sans cesse croissante afin de développer des nouveaux modes de transport répondant aux besoins de sa population. Des contraintes majeures doivent être évaluées et prises en considération avant de développer des nouveaux services en transport. Le nombre de municipalités et villes comprises dans le territoire de la MRC (15 municipalités et 2 villes), la population, la situation socio-économique de la MRC, la capacité d'effectuer des transports par le GUTAC.VG, la distance entre les municipalités et les villes à l'intérieur de la MRC, la distance à parcourir pour les transports hors territoires (exemple : Gatineau, Ottawa) et les moyens financiers sont quelques-uns des facteurs qui doivent être pris en considération dans le développement de services de transport.

Le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau doivent donc maintenant développer des nouveaux services afin de répondre à la demande sans cesse croissante de sa population.

Le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau favorisera dans les années à venir, des ententes avec les organismes partenaires, tel que le CISSS et la commission scolaire afin d'avoir une utilisation optimale des ressources.

Le Plan d'action régional intégré en transport collectif 2011-2016

Le conseil d'administration de la CRÉO a, par sa résolution CA-10-11-256 adopté, le 14 février 2011, le plan d'action régional intégré du transport collectif de l'Outaouais 2011-2016 qui fut révisé le 25 mars 2013.

Le plan d'action régional intégré en transport collectif 2011-2016 (incluant le transport adapté) comprend 38 actions structurantes en transport pour la région de l'Outaouais et plus particulièrement les territoires des MRC. Les actions 1 à 10 sont des actions régionales, alors que les actions 11 à 38 sont des actions territoriales. Plus particulièrement, les actions 20 à 27 visent la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le développement du transport dans la MRC de La Vallée-de-Gatineau est directement visé par ces actions et malgré la dissolution de la CRÉO, ces actions demeurent les grandes orientations du développement du transport de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

2. Services de transports existants sur le territoire

Description du service	Avantages/inconvénients-autres données
Transport d'accompagnement bénévole (EBHG) (nécessite l'attestation de reconnaissance de bénévoles du MSSS) PROTOCOLE D'ENTENTE DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE COOPÉRATION FINANCIÈRE ET DE MUTUALISATION DE RESSOURCES ENTRE L'EBHG ET LE GUTAC	• 5 222 déplacements Avantages : • Service de porte à porte pour les citoyens • Service pour avoir accès aux soins médicaux • Service personnalisé et d'accompagnement • Service adéquat car vaste territoire avec peu de population dans les municipalités Inconvénients : • Les montants versés par les organismes demandeurs pour leur clientèle ne couvrent pas toujours tous les frais (ex : prestataire d'aide sociale). • Plusieurs transports à l'extérieur de la MRC • Coût élevé pour certains usagers • Planification difficile Revenus/dépenses : • Équilibre budgétaire grâce au regroupement avec le GUTAC L'EBHG reçoit son financement principalement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais.
Transport d'accompagnement bénévole (RCAOVG) (nécessite l'attestation de reconnaissance de bénévoles du MSSS) PROTOCOLE D'ENTENTE DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE COOPÉRATION FINANCIÈRE ET DE MUTUALISATION DE RESSOURCES ENTRE LE RCAOVGC ET LE GUTAC	• 2 031 déplacements Avantages : • Service de porte à porte pour les citoyens • Service pour avoir accès aux soins médicaux • Service personnalisé et d'accompagnement • Service adéquat car vaste territoire avec peu de population dans les municipalités Inconvénients : • Les montants versés par les organismes demandeurs pour leur clientèle ne couvrent pas toujours tous les frais (ex : prestataire d'aide sociale). • Plusieurs transports à l'extérieur de la MRC • Coût élevé pour certains usagers • Planification difficile Revenus/dépenses : • Équilibre budgétaire

Description du service	Avantages/inconvénients-autres données
	LE RCAOVGC reçoit son financement principalement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais
Transport adapté Géré par le Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) 3 circuits de minibus (3 en AM et 3 en PM) 5 jours/semaine CONTRAT DE TRANSPORT TERRESTRE DES PERSONNES 2017-2021 ENTRE LE GUTAC ET LES TRANSPORTS P. MICHAUD	• 28 042 déplacements en transport adapté Avantages : • Service de porte à porte pour les citoyens • Grille tarifaire abordable pour les usagers • Planification et gestion facile une fois mis en place • Contrat avec transporteur Inconvénients : • Demande grandissante vs offre • Très grande superficie de territoire à desservir • Coordonner les heures de rendez-vous avec le circuit de transport adapté • Processus d'admissibilité Revenus/dépenses : • Équilibre budgétaire Bénéficie de subventions provenant du MTMDET, notamment, par l'entremise du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées.
Transport collectif Géré par le Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC.VG)	• 8 149 déplacements • 7 253 déplacements pour les rendez-vous médicaux Avantages : • Service de porte à porte pour les citoyens • Service personnalisé et d'accompagnement • Disponible pour plusieurs organismes communautaires • Entente verbale avec deux transporteurs de la région pour les activités nécessitant un autobus Inconvénients : • Service peu connu de la population • Vaste territoire à desservir • Coût élevé pour certains usagers Revenus/dépenses : • Équilibre budgétaire

Description du service	Avantages/inconvénients-autres données
	Bénéficie de subventions provenant du MTMDET, notamment, par l'entremise du Programme d'aide au développement du transport collectif.
Covoiturage	Transport utilisé via le site internet Covoiturage Outaouais
CISSSO Vallée-de-la-Gatineau	Transport inter-Établissement desservi par les transports Derek Ardis
CISSSO-Centre de jour Vallée-de-la-Gatineau CONTRAT DE SERVICE ENTRE LE CISSSO ET LE GUTAC CONTRAT DE TRANSPORT TERRESTRE ENTRE LE GUTAC ET LES TRANSPORTS P. MICHAUD	3 774 déplacements effectués Contrat de service entre le CISSSO et le GUTAC débutant le 9 janvier 2017 pour une durée d'une année avec une option de prolongation d'une année additionnelle. Avantages : • Service de porte à porte • Accès au centre de jour pour les personnes âgées du territoire • Contrat avec transporteur Inconvénients : • Très grande superficie de territoire à desservir
Commission scolaire PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE À L'ORGANISATION D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF	Transport desservi par la Commission scolaire Des Hauts-Bois de l'Outaouais (CSHBO) Protocole d'entente signé en novembre 2017 entre la CSHBO et le GUTACVG. Démarches d'implantation en cours. Le début de l'utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires pour du transport collectif est prévu en août 2018.

Description du service	Avantages/inconvénients-autres données
Transport interurbain	Transport desservi par la Société de Transport Haute-Gatineau
PROTOCOLE D'ENTENTE DÉFINISSANT LE SOUTIEN FINANCIER DU GUTACVG AU TRANSPORTEUR POUR QU'IL OFFRE ET MAINTIENNE UNE LIAISON PAR AUTOCAR ENTRE MANIWAKI ET GATINEAU/OTTAWA	PROTOCOLE D'ENTENTE DÉFINISSANT LE SOUTIEN FINANCIER DU GUTACVG AU TRANSPORTEUR POUR QU'IL OFFRE ET MAINTIENNE UNE LIAISON PAR AUTOCAR ENTRE OTTAWA ET GRAND-REMOUS

Le Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO) composé des quatre directeurs généraux des corporations en transport des territoires ruraux de l'Outaouais (Pontiac, Collines, Papineau et Vallée de la Gatineau) s'est vue octroyer une aide financière importante dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation des territoire (MAMOT). Cette aide financière permettra au cours des trois prochaines années de travailler régionalement au développement intégré du transport de personnes dans l'ensemble de l'Outaouais rural.

REVENUS ET DÉPENSES EN TRANSPORT COLLECTIF

Revenus :

Usagers	88262 \$	Ministère des Transports	75000 \$
Cartes de membres	\$	Ministères et organismes publics ⁽³⁾	1000 \$
MRC	\$	Autres ⁽³⁾	224416 \$
		Total des revenus	388678 \$

Dépenses assumées par le transport collectif :

Masse salariale	57067	\$
Administration générale	25907	\$
Dépenses reliées à l'utilisation des places disponibles (mise en commun)		\$
Contrat (taxi)		\$
Contrat (autobus, minibus)	70072	\$
Bénévolat et autobus	53095	\$
Covoiturage		\$
Étude de besoins et de faisabilité		\$
Autres (subvention pour la STHG)	202500	\$
Total des dépenses	408641	\$

(3) Placer en annexe, le nom des différentes sources de revenus ainsi que leur contribution respective.

Annexe

Revenus :

Contribution des municipalités 1 000\$

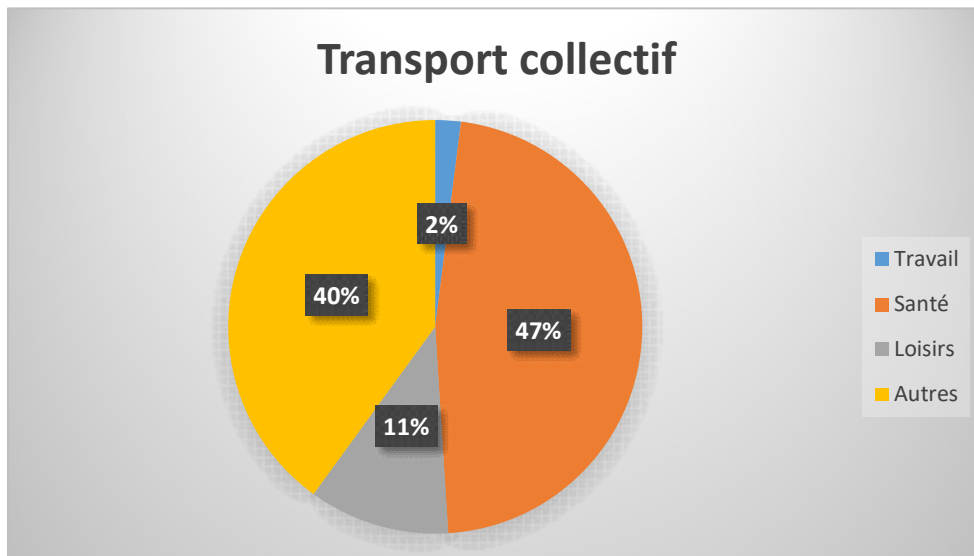
Autres : Contribution du MTMDET pour la STHG 142 500\$
 Contribution MRCVG pour la STHG 60 000\$
 Revenus d'administration – EBHG-RCAOVG 21 110\$
 Revenus divers et d'intérêts 806\$

Prendre note que le MTMDET a octroyé un ajustement de 25 00\$ au GUTAC à la fin avril 2018 pour l'achalandage en transport collectif de plus de 5000 transports effectués en autobus ou minibus pour l'année 2017 qui n'est pas inclus dans l'audit des états financiers 2017.

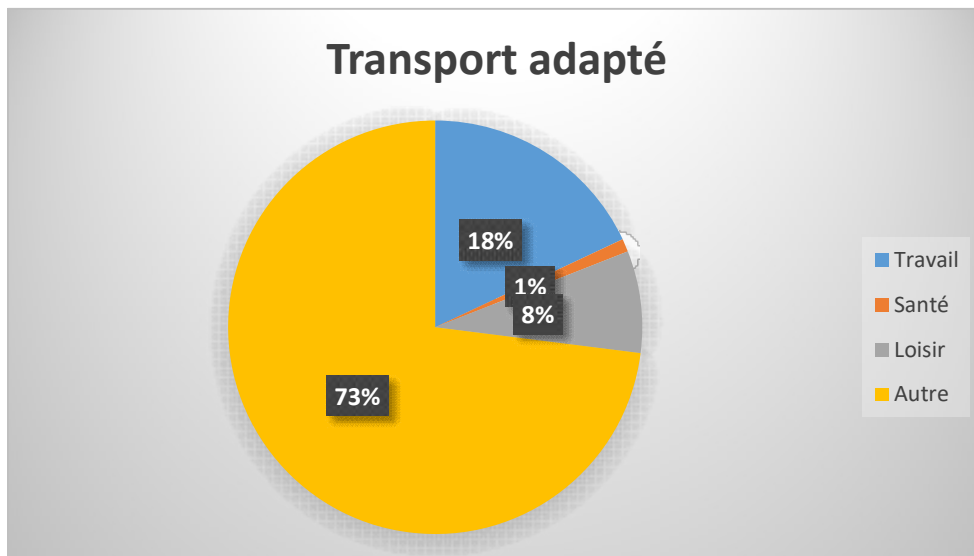
Dépenses :

Bénévolat et autobus de groupe 53 095\$
 Autres (subvention pour la STHG) 202 500\$

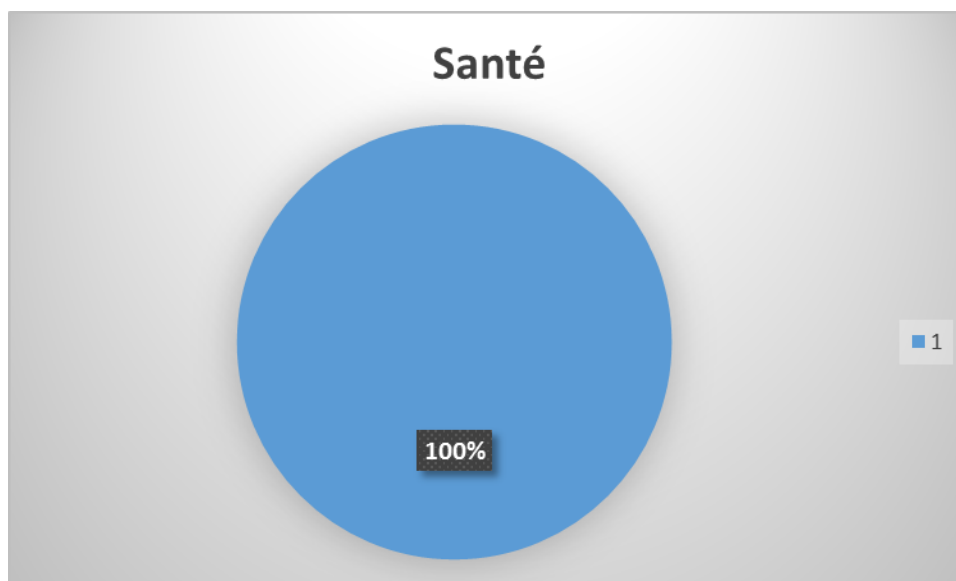
3. Générateurs de déplacement en transport collectif



Générateurs de déplacement en transport adapté



Générateurs de déplacement EBHG et RCAOVG



4. Conclusion

Afin de répondre à la demande sans cesse croissante de transports collectifs et adaptés sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, les acteurs en transport devront travailler en étroite collaboration et en concertation afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Les actions prévues au plan d'action régional intégré en transport de l'Outaouais et les résultats du projet de mobilisation autour d'alternatives en transport dans le cadre du Fond de soutien au développement des communautés et en appui avec l'ensemble des acteurs et des décideurs de la région en matière de transport, des projets structurants devront être mise en place afin de prévoir un service plus régulier pour combler les besoins exprimés.

Toutefois, plusieurs actions ne pourront être réalisées sans un appui financier supplémentaire gouvernemental. Malheureusement, plusieurs clientèles dont les plus démunis ne pourront continuer à avoir un service efficient et efficace si les taux versés pour le service d'accompagnement par le MESS ne sont pas augmentés et si les subventions du gouvernement ne reflètent pas la réalité du monde rural, que ce soit en transport collectif ou adapté.

Annexe I



Grille Tarifaire des usagers en transport collectif

Déplacements en Outaouais :	
De 0 à 50 kilomètres	9.00\$
Plus de 50 Kilomètres	9.00\$ les 50 premiers kilomètres
	0.20¢ du kilomètre supplémentaire
Déplacements hors région	
Montréal	125.00\$ maximum
St-Jérôme	105.00\$ maximum

Grille tarifaire des usagers Circuits de transport communautaire

De 0 à 30 kilomètres	6.00\$ aller/retour
Plus de 30 kilomètres	8.00\$ aller/retour